



5N Plus Inc.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le 28 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI	2	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	14
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION		POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	16
PROSPECTIVE	2	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES	
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	3	INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ...	17
FILIALES.....	3	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA	
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	3	TENUE DES REGISTRES.....	17
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	7	CONTRATS IMPORTANTS.....	17
FACTEURS DE RISQUE	13	NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	17
DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES ...	13	INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	18
STRUCTURE DU CAPITAL.....	13	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	19
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	14	ANNEXE A – RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	20
TITRES ENTIÈRES OU TITRES ASSUJETTIS À UNE			
RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION....	14		

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars américains. L'information est donnée en date du 31 décembre 2012, à moins d'indication contraire.

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI

Les états financiers consolidés audités de 5N Plus inc. (la « Société » ou « 5N Plus ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les notes complémentaires ainsi que le rapport de gestion sont expressément intégrés par renvoi aux présentes.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certaines déclarations comprises dans la présente notice annuelle peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes pouvant entraîner de telles différences comprennent les risques liés aux facteurs suivants : incapacité d'obtenir les avantages escomptés d'acquisitions, dette supplémentaire, valorisation des stocks, prix des produits de base, poursuites judiciaires, sources d'approvisionnement, réglementation environnementale, concurrence, dépendance à l'égard du personnel clé, interruption des activités, protection de la propriété intellectuelle, activités internationales, conventions collectives et responsabilités à titre de société cotée. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de 5N Plus est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 5N Plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, document qui peut être consulté sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de la présente notice annuelle se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle est valable en date de celle-ci, et 5N Plus n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Nous mettons en garde le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir des répercussions éventuelles sur nos attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas pour le moment ou que nous jugeons sans importance pourraient également avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

5N Plus est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 18 décembre 2007, nos statuts de fusion ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc., a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de 5NPlus inc. Ces statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc., a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Avant la fusion, les actionnaires de 5NPlus inc. et de 6367909 Canada inc. étaient les mêmes, sauf que : (i) 6367909 Canada inc. était un actionnaire de 5NPlus inc.; et (ii) plusieurs de nos employés détenaient des actions sans droit de vote de catégorie B de 5NPlus inc.

Notre siège social et principal établissement est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

FILIALES

Nous exerçons nos activités soit directement, soit par l'entremise de filiales. Le tableau ci-dessous dresse la liste de nos principales filiales, ainsi que de leur territoire de constitution en personne morale et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par la Société. Certaines filiales dont l'actif total ne correspond pas à plus de 10 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2012 de la Société ou dont les ventes et les produits opérationnels ne correspondaient pas à plus de 10 % des ventes consolidées et des produits opérationnels consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ont été omises.

5N PV GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Trail Inc. (Canada)	100 %
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100 %
5N Plus UK Limited (Angleterre)	100 %
5N Plus Belgium (Belgique)	100 %
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Shangyu Co. Ltd (Chine)	100 %
5N Plus Wisconsin Inc. (États-Unis)	100 %

Sauf si le contexte ne commande une interprétation contraire, les expressions la « Société », « nous », « notre » et « nos » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus, ainsi que ses filiales.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Les points saillants relatifs à l'évolution de notre entreprise au cours des trois dernières années sont décrits ci-dessous.

En septembre 2010, nos titres ont été ajoutés à l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX et à l'indice S&P/TSX des technologies propres.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, nous avons conclu une nouvelle convention de recyclage et trois nouvelles conventions d'approvisionnement avec First Solar, Inc. (« First Solar »), chef de file mondial de la technologie photovoltaïque solaire. Les nouvelles conventions, qui devaient avoir cours jusqu'au 31 décembre 2015, ont remplacé nos conventions initiales en matière de recyclage et d'approvisionnement intervenues avec First Solar, en leur version modifiée. Aux termes des nouvelles conventions, First Solar a convenu d'augmenter les quantités minimales prévues de tellure de cadmium (« CdTe ») qu'elle pourrait nous commander.

Le 10 janvier 2011, nous avons convenu de convertir une débenture de 3 millions de dollars que nous avons consentie à Sylarus Technologies, LLC (« Sylarus ») en juin 2010 en une participation majoritaire de 66,67 %. Nous avons également convenu d'offrir un financement supplémentaire de 766 000 \$ à Sylarus sous forme de dette garantie pour permettre à Sylarus de rembourser sa dette à court terme. Notre intention est d'aider Sylarus avec ses dépenses en immobilisations, ses besoins en fonds de roulement et ses frais de mise en valeur au besoin. Sylarus fournit des substrats de germanium de grande qualité et à prix abordable aux fabricants de cellules photovoltaïques multijonction à semi-conducteurs composés. Ces cellules solaires de grande efficacité sont utilisées pour la production d'énergie solaire tant dans l'espace que sur terre.

Le 3 février 2011, nous avons annoncé notre projet de construire une nouvelle usine de recyclage en Malaisie, pour être en mesure de faire face à la demande croissante de notre clientèle. La nouvelle usine malaisienne, maintenant fonctionnelle, a pour but d'accroître notre présence en Asie sur le plan du recyclage et d'offrir des services de recyclage destinés à divers produits dérivés qui entrent dans la fabrication de piles solaires, notamment ceux fabriqués par First Solar.

Le 26 février 2011, nous avons conclu une convention d'acquisition définitive (la « convention d'acquisition ») avec les actionnaires de MCP Group SA (« MCP ») visant l'acquisition de toutes les actions en circulation de MCP. MCP est le premier producteur et distributeur mondial de bismuth et de produits chimiques contenant du bismuth, avec une part que la direction estime être à plus de 50 % du marché, de même qu'un intervenant important dans le domaine d'autres métaux spéciaux notamment le gallium, l'indium, le sélénium et le tellure. Ces produits sont principalement utilisés dans des applications électroniques, pharmaceutiques et industrielles de pointe.

Le 8 avril 2011, nous avons réalisé l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de MCP en contrepartie : (i) d'une somme en espèces de 149,2 millions de dollars (105 793 548 €); (ii) de billets à ordre et d'une retenue en faveur des actionnaires vendeurs de MCP d'un montant global de 89,3 millions de dollars (61 879 244 €); et (iii) de 11 377 797 actions ordinaires en faveur des actionnaires vendeurs de MCP à 7,73 \$ CA l'action, pour une contrepartie de 91,9 millions de dollars, pour une contrepartie totale de 330,5 millions de dollars. En outre, nous avons convenu de prendre en charge le passif net de MCP, qui s'établissait à 65,6 millions d'euros en date du 31 décembre 2010, pour la plupart composé de passif à court terme utilisé pour financer les besoins en fonds de roulement de MCP.

Dans le cadre de l'acquisition de MCP, le 11 avril 2011, Frank Fache, cochef de la direction de MCP, a été nommé notre vice-président directeur, Approvisionnement stratégique et à notre conseil d'administration et Laurent Raskin, également cochef de la direction de MCP a été nommé comme notre vice-président directeur, Développement des affaires. M. Raskin s'est joint à notre conseil d'administration à l'assemblée annuelle de nos actionnaires tenue le 6 octobre 2011.

Le 11 avril 2011, nous avons réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme en émettant 13 590 000 actions ordinaires au prix de 9,20 \$ CA l'action, pour un produit total de 125 millions de dollars canadiens. Cet appel public à l'épargne a été fait au moyen d'un prospectus simplifié déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, ainsi que des États-Unis en vertu de dispenses applicables de déclaration d'inscription.

Le 12 juillet 2011, nous avons conclu une nouvelle facilité de crédit multidevises renouvelable garantie de premier rang de 250 millions de dollars canadiens qui remplace notre facilité de crédit renouvelable de deux ans garantie de premier rang de 50 millions de dollars canadiens auprès de la Banque Nationale du Canada. La nouvelle facilité de crédit a été affectée au refinancement de notre dette bancaire à ce moment-là et est actuellement affectée à d'autres fins générales, notamment à des dépenses en immobilisations et des possibilités de croissance. La nouvelle facilité de crédit est assortie d'un terme de quatre ans et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base des États-Unis, au taux LIBOR ou EURO LIBOR majoré d'une marge fondée sur notre dette consolidée de premier rang au ratio du BAIIA. Nous disposons également d'une facilité de crédit de 35 millions de dollars en Asie. En tout temps, nous pouvons demander que la nouvelle facilité de crédit soit augmentée à 350 millions de dollars au moyen de l'exercice d'une clause accordéon de 100 millions de dollars supplémentaires, demande assujettie à l'examen et à l'approbation des prêteurs.

Le 24 août 2011, nous avons annoncé le changement de la fin de notre exercice financier du 31 mai au 31 décembre. Ce changement a fait correspondre la date de fin de notre exercice et celle de MCP, simplifiant ainsi les processus internes puisque toutes les unités d'exploitation utiliseront la même période de déclaration. En raison de ce changement, notre exercice clos le 31 décembre 2011 ne comprend que sept mois.

Le 7 novembre 2011, nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition de la participation de 40 % restante dans la société en coentreprise Laos Industrial Resources Co Ltd., qui se consacre à l'affinage des métaux. Nous avons également annoncé que nous devrions mettre sur pied une usine de produits chimiques à base de gallium en Corée, en collaboration avec Golden Harvest Investments Limited, chef de file dans la production de gallium primaire établi à Hong Kong. 5N Plus et Golden Harvest sont partenaires d'une coentreprise depuis 2009 et exploitent des installations d'affinage de gallium à Shenzhen (Chine). La nouvelle installation coréenne produira des produits chimiques à base de gallium destinés au marché en plein essor des DEL.

Le 12 mars 2012, nous avons conclu une nouvelle convention d'approvisionnement en tellure de cadmium (CdTe) avec First Solar, qui a pris effet le 1^{er} avril 2012 et qui a remplacé les trois conventions d'approvisionnement existantes intervenues entre 5N Plus et First Solar mentionnées ci-dessus. La nouvelle convention d'approvisionnement, pour un terme indéterminé, prévoit que 5N Plus doit fournir à First Solar la presque totalité du CdTe dont elle a besoin dans la cadre de la fabrication des modules photovoltaïques à l'échelle mondiale. Les prix figurant à la nouvelle convention d'approvisionnement ont été rajustés à la baisse par rapport à ceux prévus dans les trois conventions d'approvisionnement existantes conformément au contexte davantage concurrentiel des marchés de l'énergie solaire et des stocks de matières premières. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la nouvelle convention d'approvisionnement en donnant un préavis de deux ans, stipulation qui ne prend effet, dans le cas de First Solar, qu'une fois que celle-ci nous a acheté une quantité minimale de CdTe. Nous avons également annoncé avoir choisi de réduire notre facilité de crédit mentionnée ci-dessus qui passera de 250 millions de dollars à 200 millions de dollars de façon à ce qu'elle corresponde mieux à nos besoins de trésorerie réels. Nous avons également mis à l'arrêt notre facilité de recyclage de modules solaires du Wisconsin jusqu'à nouvel ordre.

Le 6 juin 2012, nous avons réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme en émettant 12 903 613 unités au prix de 3,10 \$ l'unité, pour un produit brut total de 40 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 5,00 \$ pendant 24 mois. Les bons de souscription sont inscrits à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP.WT ». Dans le cadre de l'appel public à l'épargne par voie de prise ferme, nous avons émis et vendu 6 452 000 unités, pour un produit brut de 20 millions de dollars, à un syndicat de preneurs fermes. Cet appel public à l'épargne a été effectué par voie de prospectus simplifié qui a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chaque province du Canada. Dans le cadre d'un placement privé concomitant, nous avons émis et vendu 6 451 613 autres unités à Investissement Québec pour un produit brut de 20 millions de dollars.

Le 20 août 2012, nous avons annoncé les nominations de M. Jean Mayer au poste de Directeur, Affaires Juridiques et secrétaire corporatif, de M. Sean Fuller au poste de vice-président, Approvisionnement stratégique et de M. Zhang Wen au poste de vice-président, Activités commerciales pour la Chine. Nous avons annoncé également que M. Laurent Raskin et M. Frank Fache ont cessé d'occuper leurs fonctions de dirigeants pour la Société, mais demeureront au sein de notre conseil d'administration. MM. Raskin et Fache ont démissionné de notre conseil d'administration le 6 septembre 2012.

Le 9 octobre 2012, nous avons annoncé que Sylarus, notre filiale détenue à 66,67 %, s'est vue accorder un contrat de 1,32 million de dollars américains par la Defense Logistics Agency (DLA) pour la transformation d'une partie des stocks de germanium de haute pureté de la National Defense Stockpile (NDS) en substrats de germanium destinés aux cellules solaires photovoltaïques multifonctions employées dans les applications de la National Security Space (NSS). Sylarus est le seul fournisseur national américain autorisé en substrats de germanium pour des applications spatiales des clients de la NSS, et l'un des deux seuls fournisseurs en substrats de germanium à l'échelle mondiale autorisés par la NDS. Cette nouvelle attribution porte la valeur totale des contrats que Sylarus s'est vue octroyer par le gouvernement des États-Unis à plus de 10 millions de dollars américains. L'octroi de ce contrat par la DLA est de nature stratégique puisque Sylarus fait maintenant partie des fournisseurs autorisés en matériaux stratégiques de la NDS, avec toutes les retombées éventuelles que cela suppose tant comme fournisseur de métaux stratégiques que comme gestionnaire des stocks de la NDS.

Le 15 novembre 2012, nous avons annoncé la mise en activité de notre nouvelle usine de recyclage en Malaisie. Les installations situées dans le Kulim High Technology Park, une des zones industrielles les plus prestigieuses de la Malaisie pour les entreprises œuvrant dans le domaine des technologies, ont été réalisées à un coût inférieur à celui prévu au budget. Les installations, qui offrent aux fabricants de cellules solaires des services de recyclage, devraient progressivement élargir leur gamme de produits et de services pour répondre à davantage de besoins et saisir des occasions sur le marché de l'Asie du Sud.

À la même date, nous avons annoncé également l'acquisition de la participation restante de 50 % dans la coentreprise MCP Metals (Shenzhen) Co., Ltd., propriétaire d'installations de raffinage de gallium situées à Shenzhen, en Chine.

Le 21 décembre 2012, nous avons déposé une réponse à la demande d'arbitrage (la « réponse ») déposée le 6 novembre 2012 par Florinvest SA, Heresford Ltd, Metals Corp SCRL et SRIW SA (les « vendeurs »), qui sont tous d'anciens actionnaires de MCP. Le 6 novembre 2012, les vendeurs avaient déposé une demande d'arbitrage (l'« arbitrage ») contre la Société, affirmant qu'elle avait mal interprété les modalités de la convention d'acquisition intervenue entre les vendeurs et la Société le 26 février 2011 en ce qui a trait au mode de calcul des intérêts dus sur les montants payables après la clôture.

La Société conteste la position prise par les vendeurs en ce qui a trait au mode de calcul de l'intérêt. En plus de la réponse à la demande d'arbitrage, nous avons également déposé une demande reconventionnelle dans le cadre de l'arbitrage, puisque nous avons découvert que les vendeurs n'avaient pas respecté les modalités de la convention d'acquisition et de certaines autres ententes connexes, incluant des manquements aux déclarations et aux garanties faites ou données par les vendeurs et des manquements aux conditions de clôture. La Société et MCP ont également fait parvenir le 21 décembre 2012 aux anciens administrateurs de MCP des avis de défaut les tenant personnellement responsables pour tous les dommages causés par des fautes ou des actes malhonnêtes commis en qualité d'administrateurs de MCP ou à tout autre titre.

Le montant total des dommages subis par la Société à ce jour est évalué à titre provisoire à un montant estimatif significativement plus élevé que le solde des sommes alléguées exigibles aux termes des modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes.

En outre, la Société entend être indemnisée en totalité par les vendeurs et les anciens administrateurs de MCP, à l'égard de tout dommage excédant le solde des sommes exigibles aux termes des modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes. Par conséquent, la Société n'a pas l'intention de verser le solde des sommes exigibles conformément aux modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes tant que l'arbitrage ne sera pas tranché et que les autres procédures judiciaires ne seront pas résolues.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Survol

Nous sommes un chef de file dans la production de métaux spéciaux et de produits chimiques, qui sont utilisés dans plusieurs applications pharmaceutiques, électroniques et industrielles de pointe. Nous faisons appel à diverses technologies brevetées et éprouvées pour fabriquer nos produits. Nos principaux produits comprennent des métaux purifiés comme le bismuth, le gallium, le germanium, l'indium, le sélénium et le tellure, les produits chimiques inorganiques fondés sur ces types de métaux et les substrats de composés semi-conducteurs. Un grand nombre de ces produits sont des précurseurs critiques et des éléments indispensables sur certains marchés tels ceux des modules solaires, des diodes électroluminescentes et des matériaux écologiques.

Nous sommes un fournisseur intégré doté de capacités d'affinage primaire et secondaire. Notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des concentrés de métaux à très faible teneur, d'extraire et d'affiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités d'affinage secondaire, là où nous atteignons le niveau le plus élevé de pureté. Une fois purifiés, nos métaux peuvent être vendus à des clients sous forme de métaux purs, d'alliages ou de produits chimiques. Comme nous pouvons exécuter des fonctions élaborées d'affinage nous permettant d'aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté et que nous sommes à même de fabriquer des produits chimiques et des alliages, nous nous considérons comme un fournisseur doté de capacités d'affinage intégrées. En outre, notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des stocks complexes et des concentrés à très faible teneur ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt, c'est ainsi que nous jouons un rôle important dans le recyclage des métaux spéciaux que nous produisons.

Nous exerçons nos activités de purification et de fabrication en utilisant plusieurs procédés métallurgiques et chimiques. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » se présentent généralement sous forme de concentrés ou de matières recyclables contenant des métaux d'intérêt. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. Plusieurs de nos activités ont obtenu une certification (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) ou l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (la « FDA »), renforçant notre engagement envers des pratiques exemplaires en termes d'exploitation, de qualité, de santé et de sécurité.

Description des secteurs opérationnels

Nous communiquons nos résultats selon deux secteurs opérationnels : le secteur Matériaux électroniques et le secteur Matériaux écologiques. Les opérations et les activités qui s'y rapportent sont gérées en conséquence par les principaux décideurs. Des données sectorielles financières et opérationnelles, et certains indicateurs de performance désignés existent et sont utilisés pour gérer ces secteurs opérationnels, pour analyser la performance et pour affecter les ressources. La performance financière de nos deux secteurs est évaluée principalement en termes de produits des activités ordinaires et de bénéfices d'exploitation du secteur, qui sont rapprochés des chiffres consolidés en tenant compte des produits et charges de l'entreprise. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, 47 % de nos produits des activités ordinaires étaient tirés du secteur Matériaux Électroniques et 58 % du secteur Matériaux écologiques.

Secteur Matériaux électroniques

Le secteur Matériaux électroniques est dirigé par un vice-président qui supervise les activités gérées localement en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Les activités de ce secteur consistent en la production et la vente de métaux affinés, de composés et d'alliages qui sont utilisés principalement dans diverses applications électroniques. Les marchés essentiellement concernés sont ceux des produits photovoltaïques (énergie solaire), de l'imagerie médicale, des diodes électroluminescentes (DEL), des afficheurs, des produits électroniques à haute fréquence et des produits thermoélectriques. La plupart de ces produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le gallium, le germanium, l'indium et le tellure. Ceux-ci sont vendus sous leur forme élémentaire ou en alliages ainsi que sous forme de produits chimiques et de composés. Les produits des activités ordinaires et les profits associés aux services et aux activités de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux électroniques sont également inclus dans le secteur Matériaux électroniques. Le vice-président, Matériaux électroniques, est également responsable de la gestion de ces activités.

Principaux produits, marchés et demande

Le cadmium est principalement utilisé dans les piles rechargeables et dans les alliages à bas point de fusion. Il est également largement utilisé avec le tellure et nous le vendons sous forme de CdTe pour des applications de modules solaires et d'imagerie médicale. Les modules solaires à base de CdTe mis au point à l'échelle industrielle par l'un des plus importants fabricants de modules solaires de l'heure, comptent pour une part appréciable du marché des modules solaires.

Le gallium est largement utilisé dans les applications électroniques. L'arsénure de gallium (GaAs) par exemple est le semi-conducteur de prédilection pour les dispositifs sans fil et les appareils électroniques à haute fréquence alors que le nitrure de gallium (GaN) convient mieux aux diodes électroluminescentes (DEL) et aux applications d'affichage. Nous vendons généralement le gallium en tant que métal de très grande pureté ou produit chimique à base de gallium.

Le germanium possède des propriétés uniques pour les applications relatives aux instruments optiques opérant dans l'infrarouge et est également utilisé comme un substrat pour les piles solaires. Nous produisons du germanium monolithique pour des produits semi-finis destinés à des applications en optique et des substrats de germanium par l'entremise de notre filiale détenue en majorité, Sylarus. Les catalyseurs et les fibres optiques constituent d'autres applications pour le germanium sous forme d'oxyde ou de chlorure.

L'indium est principalement utilisé dans les applications d'affichage sous forme d'oxyde d'étain et d'indium (ITO). Lorsqu'il est oxydé et allié à l'oxyde d'étain, l'indium forme un oxyde transparent utilisé pour fabriquer des écrans plats. Environ 75 % de la production mondiale d'indium est employée de cette façon avec d'autres applications, notamment les alliages à bas point de fusion et les cellules solaires de cuivre, d'indium, de gallium et de sélénium (CIGS). Nous vendons généralement l'indium sous forme de métal pur ou de produit chimique.

Le tellure est principalement employé dans le secteur de l'énergie solaire, et pour des applications électroniques et métallurgiques. Nous sommes actifs dans tous les secteurs du marché, vendant par exemple du CdTe à des fabricants de cellules solaires, du métal aux producteurs de tellure de bismuth et des alliages de tellure pour des applications métallurgiques.

Le tableau suivant indique les produits fabriqués par notre secteur Matériaux électroniques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Cadmium	Gallium et produits chimiques à base de gallium	Germanium	Indium et produits chimiques et alliages à base d'indium	Tellure et produits chimiques à base de tellure
Applications	Secteur des piles Cellules solaires à base de CdTe Alliages et additifs métallurgiques	Ampoules à DEL Écrans plats Circuits intégrés Dispositifs optoélectroniques Alliages spécialisés Stockage d'énergie Secteur biomédical Cellules solaires CIGS	Optique infrarouge Fibres optiques Catalyseurs Substrats de cellules solaires	Écrans plats (ITO) Soudures Cellules solaires à couche mince CIGS Fabrication de piles Catalyseurs Céramique Piles à combustible	Cellules solaires à base de CdTe Imagerie médicale Dispositifs thermoélectriques Détecteurs à infrarouge Stockage optique
Production mondiale annuelle¹⁾	>20 000 tonnes métriques (« Tm »)	300 Tm	100 Tm	800 Tm	550 à 600 Tm

¹⁾ Données fondées sur les estimations de la direction.

Approvisionnement en matières premières

Plusieurs matières de base sont utilisées pour produire et fabriquer les produits du secteur Matériaux électroniques. Les matières premières clés comprennent des concentrés de métaux spéciaux que nous procurons auprès de plusieurs fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels nous avons des relations commerciales de longue date. Le cadmium et l'indium sont généralement des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont en règle générale achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Nous possédons, en coentreprise, notre propre usine de production de gallium primaire, laquelle nous permet de récupérer le gallium libre à partir d'un flux de liqueur par procédé Bayer qui nous est fourni par une usine de raffinage de l'alumine. Le gallium est également acheté sous diverses formes à différentes sources d'activités. Le germanium, un produit dérivé du zinc ou du charbon, est généralement obtenu sous forme de concentrés. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Il s'obtient de diverses sources à l'échelle mondiale.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents, aucun d'entre eux n'est aussi entièrement intégré, ni n'offre une gamme de produits similaires à la nôtre. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure d'offrir une gamme aussi complète de produits et de services que nous. Les principaux concurrents, en fonction du marché et du métal, comprennent Indium Corporation, aux États-Unis, PPM Pure Metals GmbH, en Allemagne, Molycorp Inc., aux États-Unis, et Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine.

Nous continuons de prévoir que la concurrence changera au fur et à mesure que nos marchés prennent de l'essor et deviennent plus attrayants. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace dans ces domaines. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains de nos fournisseurs actuels, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, d'affinage et de traitement du métal. Toutes ces sociétés disposent de ressources financières plus importantes que nous. La concurrence se fera alors sur la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre forte concentration et notre plus grande souplesse nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Secteur Matériaux écologiques

Le secteur Matériaux écologiques est dénommé ainsi car il est principalement associé au bismuth, l'un des rares métaux lourds n'ayant pas d'effet nuisible sur la santé humaine ni sur l'environnement. Par conséquent, le bismuth est de plus en plus utilisé dans un certain nombre d'applications pour remplacer des métaux et des produits chimiques plus nocifs. Le secteur Matériaux écologiques est dirigé par un vice-président qui supervise les activités gérées localement en Europe et en Chine. Les activités de ce secteur consistent en la production et la vente de bismuth affiné et de produits chimiques à base de bismuth, d'alliages à bas point de fusion ainsi que de sélénium affiné et de produits chimiques à base de sélénium affiné. Ces principaux produits sont utilisés dans le secteur pharmaceutique et la production d'aliments pour animaux de même que dans certaines applications industrielles comme les enduits, les pigments, les alliages métallurgiques et les produits électroniques.

Principaux produits, marchés et demande

Le bismuth est employé comme substitut au plomb dans de nombreuses applications industrielles, y compris les enduits, les pigments, les produits électroniques, l'optique et le verre. Le bismuth est également utilisé dans le secteur pharmaceutique et constitue un ingrédient actif de plusieurs médicaments destinés au traitement des ulcères de l'estomac et d'autres malaises liés au tractus gastro-intestinal. Nous vendons du bismuth sous diverses formes, y compris sous forme de produits chimiques et de métaux purs.

Le sélénium est utilisé principalement dans le secteur métallurgique. D'autres applications pour le sélénium comprennent les fertilisants, la nourriture pour animaux, le verre optique et les produits électroniques. Nous vendons le sélénium sous diverses formes y compris sous forme de poudre, de métaux de très grande pureté et de produits chimiques principalement de l'oxyde.

Le tableau suivant présente les produits fabriqués par notre secteur Matériaux écologiques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Bismuth, produits chimiques et alliages à base de bismuth	Sélénium et produits chimiques à base de sélénium
Applications	Secteur pharmaceutique Produits électroniques Cosmétiques Aimants Substituts non toxiques au plomb Alliages pour la soudure Graisses lubrifiantes Pigments Alliages et additifs métallurgiques	Secteur du verre Nourriture pour animaux Additif pour la production de manganèse électrolytique Additif métallurgique Cellules solaires CIGS Optique infrarouge Dispositifs thermoélectriques
Production mondiale annuelle¹⁾	12 000 Tm	4 000 Tm

1) Données fondées sur les estimations de la direction.

Les alliages à bas point de fusion font également partie du portefeuille de produits du secteur Matériaux écologiques. Ils sont fréquemment utilisés dans le secteur de l'optique où la stabilité dimensionnelle et la basse température sont importantes.

Approvisionnement en matières premières

Les matières premières clés utilisées dans le secteur Matériaux écologiques comprennent principalement le bismuth et le sélénium. Le bismuth est souvent associé au plomb, à l'étain et au tungstène et récupéré en tant que sous-produit. Nous sommes un important affineur de bismuth et faisons affaire avec la plupart des producteurs de bismuth primaire à l'échelle mondiale. Le sélénium, tout comme le tellure, est un sous-produit de l'affinage du cuivre et nous achetons cette matière première de plusieurs producteurs de cuivre.

Concurrence

Nous détenons une part dominante du marché et offrons une gamme de services et de produits que nous estimons uniques sur le marché du bismuth. Par conséquent, nous croyons qu'aucun de nos concurrents n'est à même de nous livrer concurrence de façon très efficace dans un secteur par ailleurs fragmenté. Nous prévoyons que la concurrence changera au fur et à mesure que le marché du bismuth continue d'évoluer et devient plus attrayant. Nous estimons que notre capacité à tirer parti à la fois de la chaîne d'approvisionnement et des produits finaux qui sont dans de nombreux cas assujettis à de longues périodes de qualification, ce qui confère un avantage au « premier entrant », nous permettra de continuer de livrer concurrence efficacement.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre équipe de vente et de mise en marché, qui comprend 18 bureaux dans le monde entier. Nous comptons également sur plusieurs agents principalement établis en Asie. Grâce à notre réseau de vente, nous sommes bien représentés à l'échelle régionale dans tous les principaux marchés, notamment en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information pertinente sur nous et nos produits. Certains de nos produits sont généralement assujettis à de longues périodes de qualification. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Immobilisations incorporelles

Nous comptons presque exclusivement sur une combinaison de secrets commerciaux et d'ententes de confidentialité signées avec nos employés pour protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous ne sommes titulaires que de deux brevets, obtenus au Canada et aux États-Unis, qui sont valides jusqu'en 2029. Nous n'avons pas déposé de demande de brevet dans d'autres pays pour ce qui est du procédé dont nous détenons le brevet susmentionné. Nous avons délibérément choisi de limiter notre nombre de brevets puisqu'une grande partie de nos droits de propriété intellectuelle et de notre savoir-faire est liée à des procédés.

Nous avons développé notre savoir-faire, nos relations avec la clientèle, nos noms commerciaux et notre technologie par suite de l'acquisition de Firebird Technologies Inc. en 2009 et de MCP en 2011. Nous avons également acquis un savoir-faire grâce aux activités internes de recherche et développement. Les éléments clés de nos procédés sont consignés par écrit et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droits de propriété intellectuelle importante.

Environnement, santé et sécurité

Nos activités d'exploitation supposent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et l'élimination de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et aux divers règlements locaux, d'état, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, et les lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nos installations sont régulièrement inspectées par des tiers pour le compte de nos clients et des autorités gouvernementales pour s'assurer que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables, notamment le respect des pratiques ISO dans toutes les usines ayant obtenu la certification ISO et les pratiques de la FDA (Food and Drug Administration) et les exigences des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) à notre installation de Lübeck (Allemagne).

Notre installation qui est située à Tilly, en Belgique, fait présentement l'objet de mesures correctives en vertu d'un plan de remise en état en raison de l'héritage industriel du site sur lequel elle est située, site qui est utilisé à des fins industrielles depuis plus de 100 ans, et afin de la rendre conforme à la réglementation plus stricte en matière d'environnement. Le plan de remise en état a été approuvé par les autorités locales et les coûts estimatifs en résultant ont été comptabilisés comme il se doit. Le permis environnemental visant notre installation de Tilly est valide jusqu'en octobre 2017.

Une équipe interne s'occupe des questions d'environnement, de santé et de sécurité. À ce jour, nous n'avons connu aucun problème de nature importante concernant ces questions. Des contrôles biologiques relativement à la détection de la présence de métaux lourds dans le corps sont effectués sur tous les travailleurs affectés à la production au moyen de prélèvements de sang ou d'urine ou des deux. Nous avons également recours aux services des autorités de la santé publique et d'hygiénistes industriels indépendants afin d'évaluer les risques d'exposition dans nos installations, de recommander des plans d'action pour les réduire, au besoin, et de conseiller nos employés et la direction sur les résultats de la détection biologique.

Assurance

Nous avons souscrit une assurance tous risques et des pertes d'exploitation afin de protéger nos éléments d'actifs et notre entreprise dans l'éventualité où nous deviendrions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes graves. Nous avons également souscrit une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination pour un montant jugé convenable pour nous. Nous détenons également une assurance responsabilité générale et une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction.

Employés (par secteur)

En date du 31 décembre 2012, nous employions environ 719 personnes à plein temps et à temps partiel. Sur ce nombre, environ 127 employés au total qui travaillent aux installations de Tilly, en Belgique, et de Lübeck, en Allemagne, sont régis par des conventions collectives. La plupart de nos employés ne sont pas syndiqués. Un grand nombre de nos employés sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement à notre amélioration constante et à nos activités d'expansion ou font partie de notre équipe de haute direction. Nous considérons nos relations avec nos employés excellentes.

Le tableau suivant présente la ventilation de notre personnel actuel par catégorie.

Matériaux électroniques	Matériaux écologiques	Corporatif	Total
332	264	123	719

Immeubles

En plus des propriétés décrites ci-dessous, acquises dans le cadre de l'acquisition de MCP, nous sommes propriétaires d'un édifice de 25 000 pieds carrés à Montréal (Québec) qui abrite notre siège social et des installations de fabrication. Nous occupons également 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 31 mai 2017, à l'égard duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne (43 000 pieds carrés), qui ont été mises en service le 29 juillet 2008. Nous exploitons une installation d'une superficie de 40 000 pieds carrés dédiée à la transformation de semiconducteurs avancés et à des activités de purification et de recyclage des métaux à Trail, en Colombie-Britannique. La construction de cette installation est terminée, et l'installation a été mise en service en mai 2011. Nous détenons également une installation d'une superficie de 66 000 pieds carrés dédiée au recyclage de résidus contenant du tellure de cadmium à Kulim, en Malaisie. Nous avons fait l'acquisition de l'immeuble en janvier 2012, et l'installation a été mise en service en septembre 2012.

Le tableau suivant présente des renseignements au sujet de certaines des installations de production exploitées par l'ancienne MCP en date du 31 décembre 2012 indiquant, dans chaque cas, le nom de la filiale, l'emplacement de l'installation et les produits fabriqués :

Détenues	
5N Plus Lübeck GmbH Lübeck (Allemagne) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	5N Plus UK Ltd. Wellingborough, Northants (Angleterre) Alliages et produits chimiques à base de bismuth, gallium indium, sélénium, tellure et étain
5N Plus Shangyu Co., Ltd. Shangyu, Zhejiang (Chine) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	Lao Industrial Resources Co. Ltd. Vientiane (Laos) Tellure
5N Plus Belgium Tilly (Belgique) Bismuth et alliages à base de bismuth	Ingal Stade GmbH¹⁾ Stade (Allemagne) Gallium

1) 5NPlus détient 50 % des actions d'Ingal Stade GmbH.

Nous comptons des bureaux de vente à toutes les installations susmentionnées et à Fairfield, Connecticut (États-Unis), à Hong Kong (Chine), à Moscou (Russie), à Livron-sur-Drôme (France), à Lima (Pérou) et à Shenzhen (Chine).

FACTEURS DE RISQUE

Une description des risques touchant notre entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » aux pages 19 à 22 de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces pages sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. Ce rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR (www.sedar.com).

DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention de verser des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à l'appréciation de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats opérationnels et de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, toutes sans valeur nominale ou valeur au pair. Les porteurs de nos actions ordinaires seront habilités à : a) exercer leur droit de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habilités à voter; b) recevoir un dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution, liquidation ou cessation des activités.

Au 28 mars 2013, 83 908 269 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarées par la Bourse de Toronto pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut	Bas	
2012	Janvier	5,48 \$ CA	4,93 \$ CA	3 110 654
	Février	5,27	4,73	1 828 776
	Mars	5,25	3,51	4 234 315
	Avril	3,69	2,83	2 123 344
	Mai	3,55	2,42	1 643 485
	Juin	2,57	1,85	1 560 249
	Juillet	2,40	1,86	1 586 241
	Août	2,15	1,43	3 634 388
	Septembre	2,14	1,73	2 900 907
	Octobre	2,44	2,04	1 223 496
	Novembre	2,89	2,06	2 778 097
	Décembre	3,08	2,51	3 632 740

TITRES ENTIÉRCÉS OU TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Aucune de nos actions n'est entiercée ou assujettie à une restriction contractuelle à la libre cession.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par nos administrateurs et membres de la haute direction, ainsi que leur fonction principale et, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

Nom et lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonctions principales	Actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, au 28 mars 2013	Pourcentage du total des actions en circulation au 28 mars 2013
Jacques L'Écuyer Montréal (Québec) Canada Président, chef de la direction et administrateur	Septembre 1999	Président et chef de la direction de 5N Plus inc.	16 312 188	19,44 %
Dennis Wood ¹⁾²⁾ Magog (Québec) Canada Président du conseil d'administration	Octobre 2007	Président et chef de la direction Les Placements Dennis Wood inc. (société de portefeuille)	120 000	0,14 %
Jean-Marie Bourassa ¹⁾ Montréal (Québec) Canada Administrateur	Janvier 2008	Associé directeur Bourassa Boyer inc. (comptables agréés)	200 000	0,24 %
John Davis ¹⁾²⁾ Beaconsfield (Québec) Canada Administrateur	Juin 2000	Dirigeant à la retraite	5 000	0,01 %

Nom et lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonctions principales	Actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, au 28 mars 2013	Pourcentage du total des actions en circulation au 28 mars 2013
Pierre Shoiry ²⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada Administrateur	Janvier 2008	Président et chef de la direction Genivar inc. (cabinet de services d'ingénierie)	33 300	0,05 %
David Langlois Boucherville (Québec) Canada Chef des finances	—	Chef des finances 5N Plus inc.	2 300	0,00 %
Nicholas Audet Montréal (Québec) Canada Vice-président, Unité d'affaires, Matériaux électroniques	—	Vice-président, Unité d'affaires, Matériaux électroniques 5N Plus inc.	87 751	0,10 %
Sébastien Voigt Hambourg (Allemagne) Vice-président, Unité d'affaires, Matériaux écologiques	—	Vice-président, Unité d'affaires, Matériaux écologiques 5N Plus inc.	—	—

1) Membre du comité d'audit

2) Membre du comité de rémunération

Au cours des cinq dernières années, nos administrateurs et membres de la haute direction ont exercé leurs fonctions principales actuelles ou ont occupé d'autres postes de direction auprès des sociétés dont le nom est indiqué en regard de leurs noms ou auprès de sociétés apparentées ou membres de leur groupe, sauf :

- David Langlois qui, avant novembre 2009, était vice-président, Comptabilité corporative et gestion de l'information à la Financière Banque Nationale.
- Sebastian Voigt s'est joint à MCP en 1996 à titre de directeur des ventes et fut promu en 2008 directeur général de la filiale MCP HEK en Allemagne.

Au 28 mars 2013, à notre connaissance, nos actuels administrateurs et hauts dirigeants étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un total de 16 760 539 actions ordinaires, soit 19,97 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage d'actions.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À notre connaissance, aucune personne dont le nom figure dans le tableau ci-dessus :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie;
 - (ii) soit a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que le candidat au poste d'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie;

- b) n'est ou n'a été, au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de M. Dennis Wood, (i) qui, depuis 2001, est un administrateur de GBO inc. (auparavant le Groupe Bocenor inc.), un fabricant de portes et fenêtres, qui, en février 2004, a fait une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), proposition qui a été acceptée par les créanciers en juillet 2004 et approuvée par la Cour supérieure du Québec en août 2004; et (ii) qui est un administrateur de Blue Mountain Wallcoverings Group Inc., qui, en mars 2009, s'est vue accorder une ordonnance initiale conformément à l'article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada), accordant à cette compagnie et ses filiales une protection contre ses créanciers;
- c) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Aucun des candidats au poste d'administrateur de la compagnie qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre nous et nos filiales et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de nos filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

À l'exception de l'arbitrage décrit à la page 6 de la présente notice annuelle, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières; et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2011, de l'exercice de sept mois clos le 31 décembre 2011, de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et depuis le début de l'exercice 2013, nous n'avons effectué aucune opération qui a eu ou aura une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage de ces titres; ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, possédaient d'intérêt important, direct ou indirect, sauf l'acquisition de toutes les actions de MCP le 8 avril 2011. Frank Fache et Laurent Raskin, qui faisaient partie des actionnaires vendeurs de MCP, ont été nommés, après la réalisation de l'acquisition, vice-président directeur, Approvisionnement stratégique et vice-président directeur, Développement des affaires, respectivement, et ils ont tous deux été nommés ou élus à notre conseil d'administration. MM. Raskin et Fache ne sont plus dirigeants ni administrateurs de la Société, comme il est décrit à la page 5 de la présente notice annuelle.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., et a ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, nous n'avons conclu, en dehors du cours normal des activités, aucun contrat qui serait considéré comme important pour nous ou nos activités, sauf le contrat suivant :

- a) la convention de prise ferme datée du 22 mai 2012 conclue entre nous et la Financière Banque Nationale inc., GMP Securities L.P., Valeurs Mobilières TD Inc., Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., Cormark Securities Inc., M Partners Inc., NCP Northland Capital Partners Inc., Stonecap Securities Inc. et Partenaires Versants Inc. dans le cadre de notre appel public à l'épargne par voie de prise ferme de 6 452 000 unités à un prix de 3,10 \$ par unité pour un produit brut de 20 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire permettant au porteur de souscrire une action ordinaire supplémentaire au prix de 5,00 \$ pendant 24 mois. Le placement a été effectué par voie de prospectus simplifié qui a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chaque province du Canada; et
- b) l'entente de souscription datée du 6 juin 2012 conclue entre nous et Investissement Québec dans le cadre de notre placement privé de 6 451 613 unités à un prix de 3,10 \$ par unité pour un produit brut de 20 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire permettant au porteur de souscrire une action ordinaire supplémentaire au prix de 5,00 \$ pendant 24 mois.

NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos auditeurs sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. comptables agréés, situés au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W2, qui ont rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, déposé conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet indépendant conformément aux règles québécoises de déontologie des auditeurs.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Règles du comité d'audit

Les règles du comité d'audit décrivent les fonctions et le mandat du comité d'audit de notre conseil d'administration. Un exemplaire des règles figure en annexe A des présentes.

Le comité d'audit voit à la supervision de notre processus de présentation de nos données financières et de nos mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos auditeurs indépendants sur les questions ayant trait à l'audit annuel et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, à l'application des méthodes comptables et d'audit. Le comité d'audit procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des auditeurs et formule au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des auditeurs. Les membres du comité d'audit sont Jean-Marie Bourassa (président), John Davis et Dennis Wood, qui sont tous « indépendants » et possèdent toutes les compétences financières au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Jean-Marie Bourassa est l'associé directeur de Bourassa Boyer inc., qui étaient les auditeurs de 5NPlus et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

L'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit est décrite ci-dessous :

Jean-Marie Bourassa est président et chef de la direction, et fondateur de Bourassa Boyer inc., un cabinet d'experts-comptables. Il siège également au conseil d'administration de Savaria Corporation, société inscrite à la Bourse de Toronto, et il participe à différentes sociétés fermées à titre d'actionnaire et d'administrateur. M. Bourassa est comptable agréé depuis 1976 et il a obtenu un certificat en gouvernance de sociétés de l'Université Laval en 2009.

John Davis a pris sa retraite après 25 années consacrées au perfectionnement technique et à la gestion. À titre de directeur, Planification stratégique et coordination chez Noranda inc., il a piloté la mise en marche de nouvelles activités axées sur plusieurs technologies de pointe, dont celles qui sont devenues les assises mêmes de notre entreprise, et il a également pris part à une série de projets d'investissement fructueux. M. Davis est titulaire d'un baccalauréat en chimie du Collège Imperial de l'Université de Londres. Il est associé (*Associate*) du Royal College of Science et il est diplômé du programme de perfectionnement en gestion de l'Université Northeastern.

Dennis Wood occupe depuis 1973 les fonctions de président et chef de la direction de Les Placements Dennis Wood inc. Homme d'affaires aguerri, M. Wood est membre des conseils d'administration de plusieurs entreprises dont Trust Banque Nationale, Transat A.T. Inc., Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc., Rite-Aid Corporation et Exploration Azimut Inc. M. Wood est président et chef de la direction par intérim et président du comité de direction de GBO inc. (anciennement Le Groupe Bocenor Inc.). L'Université de Sherbrooke lui a décerné un doctorat honorifique en 1987 et il est récipiendaire de l'Ordre du Canada.

Utilisation de certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, nous n'avons recouru à aucune des dispenses visant le comité d'audit prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Encadrement du comité d'audit

Depuis le 20 décembre 2007, notre conseil d'administration a tenu compte de toute recommandation du comité d'audit quant à la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité d'audit concernant l'approbation des services non liés à l'audit sont décrites dans la charte du comité d'audit, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le tableau suivant dresse la liste des honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers, s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de l'exercice de sept mois clos le 31 décembre 2011, en dollars canadiens, à l'égard de divers services qu'ils nous ont rendus :

(en dollars canadiens)	Exercice de douze mois clos le 31 décembre 2012 (en dollars canadiens)	Exercice de sept mois clos le 31 décembre 2011 (en dollars canadiens)
Honoraires d'audit	1 099 070 \$	681 515 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	19 950 \$	68 250 \$
Honoraires pour services fiscaux	55 430 \$	—
Autres honoraires	247 525 \$	494 319 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération sous forme d'actions, qui ne sont pas fournis aux présentes, figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir lieu le 27 juin 2013. Il est possible de trouver des renseignements complémentaires nous concernant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements financiers peuvent être consultés dans nos états financiers et le rapport de gestion établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit (« **comité d'audit** ») est nommé par le conseil d'administration (« **conseil** ») de 5N Plus inc. pour l'aider à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance des contrôles financiers et de présentation de l'information financière de la Société. Le comité d'audit surveille également le respect par la Société de ses engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de présentation de l'information financière et de la gestion des risques financiers.

COMPOSITION ET QUORUM

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres ou un nombre supérieur dont décide le conseil; chaque membre du comité d'audit est un administrateur indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). Tous les membres du comité d'audit doivent avoir des compétences financières (au sens de la définition au Règlement 52-110) et au moins un membre doit avoir une expertise en comptabilité ou en gestion financière.

Le quorum pour les réunions du comité d'audit est constitué de la majorité des membres.

MANDAT

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

A. Surveiller la présentation de l'information financière

- Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels et les notes afférentes, le rapport des auditeurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans le rapport de gestion de la Société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers trimestriels et les notes afférentes, le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans le rapport de gestion de la Société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- S'assurer que des procédures convenables sont en place pour examiner la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et apprécier périodiquement le caractère suffisant de ces procédures.
- Passer en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, les prospectus ainsi que d'autres documents contenant des informations financières semblables avant leur publication, leur dépôt ou leur diffusion auprès des organismes de réglementation au Canada.
- S'assurer que les états financiers trimestriels et annuels audités de la Société sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, avant de recommander leur approbation par le conseil.
- Passer en revue, avec les auditeurs externes et la direction, la qualité, la pertinence et le caractère suffisant des principes et conventions comptables de la Société, les hypothèses sous-jacentes et les pratiques en matière de présentation de l'information financière.

- Passer en revue toute proposition de modification aux principes et conventions comptables de la Société, incluant (i) toutes les conventions et pratiques comptables utilisées par la Société (ii) les autres traitements possibles de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les effets de leur utilisation et le traitement que privilégient les auditeurs externes, ainsi que (iii) toute autre communication importante avec la direction à ce sujet.
- Passer en revue la communication de l'information et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
- S'assurer que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la réglementation applicable.
- Surveiller les travaux des auditeurs externes autorisés par le comité d'audit y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
- Passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants ou difficultés liés à l'audit et les mesures prises par la direction à ce sujet ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandation des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.
- Passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient influencer de manière appréciable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité d'audit.

B. Surveiller la gestion du risque et les contrôles internes

- Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion de l'information de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes.
- Revoir le rapport de la direction sur le contrôle interne de la Société.
- Examiner les protections d'assurances (chaque année et au besoin).
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de couverture au moyen d'opérations sur les instruments financiers dérivés.
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers ainsi que les recommandations faites par celle-ci et les mesures prises par la Société à cet égard.
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des incidences financières sur les résultats de la Société ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par la Société à cet égard.
- Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Société respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue toutes les opérations importantes avec lien de dépendance.
- Tout en s'assurant de maintenir le caractère confidentiel et anonyme des communications, établir la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et des préoccupations transmises par des membres du personnel touchant des points en matière de comptabilité ou d'audit.
- Revoir et approuver la décision de la direction quant à la nécessité d'une fonction d'auditeur interne.

C. Surveiller les auditeurs externes

- Passer en revue la déclaration annuelle écrite des auditeurs externes concernant toutes les relations avec la Société et confirmant leur indépendance et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
- Approuver la nomination et, s'il y a lieu, la destitution (dans les deux cas sous réserve de l'approbation des actionnaires) des auditeurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.
- Approuver et superviser la divulgation de tous les services liés à l'audit fournis par les auditeurs externes de la Société, déterminer les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et approuver les services non liés à l'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir et superviser la communication.
- Approuver le fondement et le montant des honoraires des auditeurs externes tant pour les services liés à l'audit que pour les services non liés à l'audit autorisés.
- Passer en revue le plan d'audit avec les auditeurs externes et avec la direction et en approuver l'étendue et l'échéancier.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière d'embauche des associés, des salariés et des anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels et anciens auditeurs de la Société.
- S'assurer que les auditeurs externes rendent toujours compte au comité d'audit et au conseil.
- Prendre des mesures pour qu'il y ait suffisamment de fonds pour payer les honoraires des auditeurs externes et des conseillers ou experts dont le comité d'audit a retenu les services.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- Les réunions de comité d'audit ont lieu au moins chaque trimestre et au besoin.
- Les membres du comité d'audit se rencontrent avant ou après chaque réunion en l'absence de la direction.
- Le président du comité d'audit établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du comité d'audit en temps utile avant les réunions du comité d'audit.
- Le président du comité d'audit fait rapport, chaque trimestre, au conseil des activités du comité.
- Le comité d'audit dispose en tout temps de voies de communication directe avec les auditeurs externes.
- Le comité d'audit rencontre séparément la direction et les auditeurs externes, au moins une fois par année, et plus souvent au besoin.
- Le comité d'audit peut, lorsque les circonstances le justifient, engager des conseillers externes, avec l'accord du conseil.
- Le comité d'audit examine son mandat au moins une fois par année et faire rapport au conseil sur sa pertinence, pour approbation.
- Le comité d'audit s'assure de l'existence d'un processus d'évaluation annuelle du rendement du comité d'audit et de ses membres.

Aucune disposition contenue dans le présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la Société ou des membres du comité d'audit. Même si le comité d'audit a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du comité d'audit sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie, et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. La responsabilité de surveillance du comité d'audit n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière suffisants ou des contrôles et procédés internes convenables, ou (ii) les états financiers de la Société ont été préparés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvé par le conseil d'administration le 12 août 2009